

Commission de la Justice

Procès-verbal de la réunion du 11 mars 2025

Ordre du jour :

Echange de vues avec une délégation parlementaire de la République de Slovénie sous la conduite de Mme Lena Grgurevič, Présidente de la Commission de la Justice

*

Présents : M. André Bauler (remplaçant Mme Carole Hartmann), M. Gilles Baum (remplaçant M. Gérard Schockmel), Mme Simone Beissel, M. Dan Biancalana, M. Sven Clement, M. Alex Donnersbach, M. Dan Hardy, Mme Paulette Lenert, M. Laurent Mosar

Mme Lena Grugurevič, M. Milan Jakopovič, M. Franc Medic, Mme Barbara Sušnik, Mme Maja Briski, M. Jernej Pribošič, de la délégation parlementaire de la République de Slovénie

M. Christophe Li, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Guy Arendt, Mme Liz Braz, Mme Carole Hartmann, M. Gérard Schockmel, Mme Sam Tanson, M. Charles Weiler, Mme Stéphanie Weydert, M. Laurent Zeimet

M. Marc Baum, observateur délégué

*

Présidence : M. Laurent Mosar, Président de la Commission

*

Echange de vues avec une délégation parlementaire de la République de Slovénie sous la conduite de Mme Lena Grgurevič, Présidente de la Commission de la Justice

En guise d'introduction, M. Laurent Mosar (Président, CSV) souhaite la bienvenue à la délégation parlementaire slovène. Il rappelle que la Slovénie et le Luxembourg ont d'excellentes relations diplomatiques et des échanges bilatéraux entre Députés et Ministres de ces deux pays ont lieu régulièrement. De plus, les deux pays sont fortement ancrés dans l'Union européenne et partagent les mêmes valeurs démocratiques.

Mme Lena Grgurevič (Présidente de la délégation slovène) tient à remercier la Chambre des Députés pour avoir accueilli la délégation slovène lors de cette visite au Luxembourg. L'oratrice réitère que les deux pays ont d'excellentes relations diplomatiques et qu'ils présentent des similitudes dans plusieurs domaines.

Elle renvoie aux dernières élections parlementaires en Slovénie et au paysage politique qui fait face à des défis similaires que le Luxembourg. Dans plusieurs domaines politiques et économiques, les deux pays coopèrent déjà de manière régulière et étroite. L'oratrice se montre préoccupée face aux défis géopolitiques auxquels les Etats membres de l'Union européenne font face. Il est crucial de garantir le respect de l'Etat de droit ainsi que les droits et libertés fondamentales consacrés aux citoyens de l'Union européenne. Actuellement, le sujet de la sécurité énergétique constitue une priorité pour la Slovénie.

L'oratrice invite les membres de la Commission de la Justice de visiter le Parlement slovène prochainement afin de renforcer davantage les relations bilatérales entre ces deux pays.

M. Franc Medic (Membre de la délégation slovène) souhaite avoir davantage d'informations sur le vote obligatoire au Luxembourg, comme il s'agit d'une des rares démocraties au monde qui a opté pour ce modèle. De plus, il souhaite savoir quelles leçons les autorités publiques ont tirées de l'application de la législation sur le vote obligatoire.

Mme Simone Beissel (DP) explique que le vote obligatoire existe depuis plusieurs décennies au Luxembourg et fait en quelque sorte partie de l'ADN de la démocratie luxembourgeoise. Son introduction s'explique par le fait que le Luxembourg est un pays de taille réduite avec une population qui, à l'époque, était nettement inférieure à celle d'aujourd'hui. L'objectif du vote obligatoire vise à garantir que les élus bénéficient d'une forte légitimité démocratique.

La loi impose des sanctions pénales sous forme d'une amende en cas de refus de vote. Or, ces sanctions n'ont plus été appliquées depuis un certain nombre d'années. A noter que les résidents étrangers peuvent voter aux élections communales et élections européennes, à condition de remplir les prérequis légaux et d'être inscrits préalablement sur les listes électorales dans leur commune de résidence. Cependant, les statistiques démontrent qu'une minorité des résidents étrangers font activement la démarche de s'inscrire préalablement sur les listes électorales. Le taux de participation aux élections est nettement plus élevé au Luxembourg que dans d'autres Etats européens, ce qui est dû au vote obligatoire qui s'applique à toute personne inscrite sur une liste électorale, les résidents de nationalité luxembourgeoise étant d'office inscrits sur lesdites listes.

M. Sven Clement (Piraten) estime que le vote obligatoire présente l'avantage qu'un plus grand nombre d'électeurs participent aux élections et expriment leur opinion, ce qui permet d'endiguer la montée des partis extrémistes et renforce les partis démocratiques.

M. Franc Medic (Membre de la délégation slovène) renvoie aux discussions au niveau européen sur un possible élargissement de l'Union européenne vers les pays du Balkan. L'orateur souhaite connaître le point de vue des Députés luxembourgeois sur ce point.

M. Gilles Baum (DP) indique qu'il s'agit d'un domaine dans lequel il s'est forgé une expertise au fil des années et qu'il a visité les pays du Balkan dans le cadre de missions d'observations électorales. Il existe une grande hétérogénéité parmi les pays candidats pour l'adhésion à l'Union européenne. A titre d'exemple, au Monténégro, le paiement en euros est d'ores et déjà possible. En Macédoine du Nord, les citoyens attendent avec impatience d'intégrer l'Union européenne et ce pays a consenti de nombreux efforts pour se conformer aux exigences fixées par l'Union européenne, en vue d'une possible adhésion à celle-ci. L'Albanie a connu une forte croissance économique au fil des dernières années, cependant elle n'a pas encore mis en place toutes les réformes exigées par l'Union européenne pour pouvoir y adhérer.

La Serbie présente une image mixte et le sujet d'une adhésion à l'Union européenne constitue un débat polarisant dans ce pays. L'orateur estime que les jeunes sont largement en faveur d'une adhésion à l'Union européenne.

Aux yeux de l'orateur, il ne faut pas craindre cet élargissement. Il est important que l'Union européenne soit capable de montrer qu'elle est forte, que l'accès au marché intérieur de l'Union et le mode de vie des citoyens européens restent très attrayants pour des Etats tiers. Cet aspect englobe également la capacité de donner une réponse claire et favorable aux citoyens des Etats candidats sur une adhésion à l'Union européenne.

M. Milan Jakopovič (Membre de la délégation slovène) indique qu'en Slovénie, les sondages montrent que peu de citoyens ont confiance dans les institutions démocratiques. L'orateur exprime sa préoccupation que cette tendance pourrait être renforcée par des *fake news* qui sont devenues monnaie courante sur les réseaux sociaux.

M. Laurent Mosar (Président, CSV) confirme que tous les Etats membres de l'Union européenne sont confrontés à des *fake news*, dont certaines ont un caractère malicieux et visent à réduire la confiance des citoyens dans leurs institutions démocratiques. Les responsables politiques doivent procéder à une mise en balance délicate entre la garantie de la liberté d'expression et la lutte contre des *fake news*.

M. Sven Clement (Piraten) estime qu'il y a lieu de faire une distinction entre les *fake news* et les discours satiriques, qui sont couverts par la liberté d'expression et visent à critiquer la politique menée par les responsables politiques.

Il incombe aux politiciens d'effectuer des contre-discours lorsqu'ils sont confrontés à des allégations issues de *fake news*. Selon l'orateur, il n'est pas possible d'interdire toutes les publications sur les réseaux sociaux qui s'avèrent fausses ou incomplètes.

Mme Simone Beissel (DP) estime que l'éducation aux médias et à l'information joue un rôle clé dans la lutte contre la désinformation. A cela s'ajoute que les sondages montrent que la population luxembourgeoise a une grande confiance dans les médias traditionnels et recourt à ceux-ci pour se forger une opinion sur un sujet politique.

Un autre aspect important constitue l'éducation à la citoyenneté permettant aux citoyens de se familiariser avec le fonctionnement des institutions démocratiques et d'inciter les personnes à développer un esprit critique pour détecter plus facilement la désinformation.

M. Dan Biancalana (LSAP) regarde d'un œil critique le fait que certains politiciens propagent la désinformation, et ce, en raison de leur volonté d'apporter des réponses simplistes à des problèmes complexes. L'orateur estime qu'il s'agit d'un comportement à proscrire.

M. André Bauler (DP) renvoie au rôle du *Zentrum fir politesch Bildung* au Luxembourg qui constitue un institut de formation indépendant, visant à promouvoir l'éducation à la citoyenneté, en misant sur le dialogue entre Députés et écoliers et lycéens pour améliorer la compréhension de la démocratie. De plus, une économie et un Etat providence forts qui profitent à la population permettent d'endiguer la montée des partis extrémistes dans une société démocratique.

Procès-verbal approuvé et certifié exact